

CLAP DE FIN POUR LA MOBILITÉ CHOISIE ?

Les élu.es B CGT de la CAP Nationale
sont décidé.es à agir et
appellent les agent.es à se mobiliser !

ATTENTION

Aujourd'hui, l'administration s'attaque en profondeur
au système régissant les mutations et
les affectations pour les catégories A, B et C.



- ▶ Les mouvements complémentaires A et B du 1er mars 2017 sont supprimés, les demandes de rapprochement de conjoint.e ne pourront être formulées que jusqu'à fin mai 2016 ;
- ▶ Le mouvement spécifique sur poste, **pour les B uniquement**, sera organisé au cours du dernier trimestre 2016 ;
- ▶ Les agent.es C stagiaires seront maintenu.es 3 ans dans leur direction et résidence de 1ère affectation (sauf pour les agent.es faisant valoir leur souhait d'un rapprochement familial) ;
- ▶ Les contrôleurs n'auront plus que 5 choix de spécialités au niveau de la demande de mutation nationale et les nouveaux promu.es B (sorti.es de scolarité au 1/9/2016) seront maintenu.es dans leur «dominante Enfip» durant 3 ans ;
- ▶ Des fusions éventuelles de RAN (élargissement du périmètre = moins de chances d'obtenir son choix) seront discutées en CTL et transmises à la DG qui réunira un groupe de travail national avant décision de l'administration centrale (3 opérations concernant 2 départements sont retenues dès 2016).

Les élu.es nationaux de la CGT sont engagé.es dans un bras de fer depuis fin septembre pour que la direction générale revienne sur ses décisions.

C'est pourquoi nous boycottons systématiquement les 1^{ères} convocations des CAP depuis le 15 octobre 2015 : titularisations, mutations, accueils en détachement, évaluations professionnelles.

Montreuil 3/12/2015

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Pourquoi les élu.es CGT ne boycottent pas la 1^{ère} convocation de la CAPN de révision des CREP des CP !

Les élu.es B CGT avaient décidé de boycotter la 1^{ère} séance de cette CAPN. Or, la présence de certaines organisations syndicales empêchent toute action de boycott puisque le quorum sera atteint et la CAPN ouverte.

Les élu.es CGT de catégorie B dénoncent cette situation qu'ils considèrent comme néfaste à l'intérêt général dans la période actuelle.

Dès lors, ils/elles assumeront leurs responsabilités en siégeant dès la première convocation

Le directeur général a reçu les organisations syndicales représentatives de la DGFIP le 26 novembre dernier.

Sur les règles de mutations, le directeur général a affirmé que les mesures proposées ne sont pas une déréglementation mais une simple évolution pour éviter les excès du turn-over des agent.es et pourvoir les emplois vacants ! Les seuls assouplissements consistent à prendre en compte les demandes de rapprochement de conjoint.e.

Bien entendu, nous ne partageons pas son analyse comme nous n'avons cessé de le répéter depuis fin septembre.

Le directeur général nous trompe. C'est en recrutant à hauteur des besoins que l'on évite le turn-over et que l'on comble les postes vacants. C'est loin d'être le cas depuis plus de 10 ans.

L'administration, années après années, ne recrute pas à hauteur des besoins pour anticiper les suppressions d'emplois.

Au 31 décembre 2015, il y aura plus de 1 806 postes vacants en catégorie C et plus de 2 014 en catégorie B.

2 130 postes supplémentaires vont être supprimés en 2016.

A l'issue de l'audience, le DG nous a communiqué sa décision de maintenir les fiches qui modifient les règles de mutations.

Cette décision est inadmissible ! L'administration bafoue une fois de plus le dialogue social ce qui conduit à une destruction des droits et garanties des agent.es de la DGFIP.

Les élu.es de la CAP Nationale B de la CGT Finances Publiques n'acceptent pas l'intransigeance du directeur général. Il n'y a pas d'ambiguïté ! L'administration doit retirer ses fiches et faire vivre les règles de mutations élaborées lors du cycle de discussion sur les règles de gestion fusionnées et ce, dans l'intérêt des personnels.

« Ni mobilité forcée, ni stabilité imposée »



« Ni mobilité forcée, ni stabilité imposée »

Les élu.es de la CGT finances Publiques appellent les agent.e.s à se mobiliser pour défendre leur droit à mutation.

Ils les appellent aussi à signer la pétition intersyndicale « Ni mobilité forcée, ni stabilité imposée » pour tous ensembles, imposer le respect des règles de mutation à la direction générale.